L'ABEILLE.
PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 14 JUIN 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NUMEROTAGE DES RUES.

Quoique les améliorations se succèdent rapidement et que chacun concoure à l'envi à l'embellissement de notre cité, il reste cependant toujours quelque chose à faire. Pour continuer, autant qu'il est en nous, à stimuler ce zèle si louable, nous venons appeler l'attention de l'autorité compétente sur un sujet qui est beaucoup plus important qu'il ne le paraît de prime abord.

La plupart de nos rues ne portent pas régulièrement l'inscription de leurs noms, ce qui est plus important encore, les maisons ne sont [illegible] numérotées. Cette négligence ne devrait point être tolérée. On conçoit peu d'importance de ce soin lorsqu'il s'agit d'une petite ville ou d'un village où tout le monde se connaît et où, par conséquent, toute désignation serait à faire de couvrir facilement la demeure des individus; mais dans une grande cité comme la nôtre, il est essentiel que les noms des rues soient régulièrement inscrits sur toutes les maisons formant encoignure et que les numéros soient exactement placés sur chaque maison afin de pouvoir trouver facilement la demeure de chaque citoyen.

On éviterait par ce moyen une grande perte de temps; et cette considération doit paraître décisive, dans une ville commerciale où l'on sait apprécier la valeur du temps. En effet, il est de notoriété publique que dans l'état actuel de nos rues, il arrive à chaque instant qu'on est obligé de courir aux informations pour savoir la demeure de telle ou telle personne et que malgré ces informations on ne peut se flatter de trouver aisément la maison où l'on veut aller.

Mais indépendamment de la perte de temps qui en résulte, n'y a-t-il pas des cas où la vie d'un individu peut dépendre de la promptitude des secours d'un médecin?

Il est inutile d'insister sur l'utilité du numérotage des rues. C'est un point sur lequel tout le monde est d'accord; mais nous voulons aller au devant d'une objection qui consisterait à dire que ce serait une "nouvelle dépense pour la ville."

D'abord la dépense serait si minime qu'à peine mériterait-elle la peine d'être mentionnée. Mais pourquoi ne ferait-on pas peser cette légère dépense exclusivement sur les propriétaires de maisons, ou pourquoi ne les astreindrait-on pas à faire faire le travail eux-mêmes individuellement?

Nous espérons donc que le conseil, que cela concerne, ne perdra pas de vue cette amélioration urgente.

FLORIDE.

Les effets de la glorieuse paix de Fort-King commencent déjà à se faire sentir. Les Indiens recommencent avec plus d'audace que jamais le cours de leurs sanglantes déprédations et le meurtre & le pillage sont encore à l'ordre du jour.

Quelle ne doit pas être la reconnaissance des citoyens des Florides et de la Georgie pour une administration si paternelle et si éclairée! Leur tranquillité n'est-elle pas assurée par un traité de paix! Et leurs têtes sont-elles pour toujours à l'abri du contact du tomahawk des peaux rouges, M. Van Buren, par compensation, ne trône-t-il pas à Washington assis sur des lauriers de pacificateur?

Pauvres populations, comme on vous abuse, comme on se joue cruellement de vos souffrances! Van Buren et son cabinet de Camarilla ne parlent que de l'intérêt du peuple, mais les faits prouvent que ce n'est qu'une [illegible], qu'une amère dérision.

Est-ce pour servir l'intérêt du peuple qu'ils ont donné le funeste exemple de la violation des lois? Est-ce pour servir l'intérêt du peuple qu'ils ont laissé piller le trésor par leur connivence avec cette innombrable quantité de fonctionnaires prévaricateurs? Est-ce pour servir les intérêts du peuple qu'ils ont porté dans toutes les branches de l'industrie la paralysie et la mort? Est-ce pour servir les intérêts du peuple qu'ils ont dépensé des sommes énormes dans les Florides, pour en venir à un honteux simulacre de traité qui livre sans défense les populations des Florides au couteau des Indiens?

C'est qu'en réalité chaque acte de cette administration [illegible] populaire décèle son incapacité, sa tendance corruptrice et son mépris des intérêts du pays. Les actes parlent plus haut que de vaines protestations et les actes commencent à être appréciés convenablement: c'est assez dire que la chûte du colosse aux pieds d'argile n'est pas éloignée.

Dans l'affaire des E. U. contre R. M. Carter, le jury a rendu un verdict en faveur du demandeur pour $96,000. Le gouvernement réclamait $196,000. M. Carter a reconnu devoir les $196,000. La True American dit que le gouvernement avait donné des ordres pour allouer au défendeur le crédit demandé. Nous croyons savoir que M. Carter n'a jamais refusé de payer la somme déterminée par le jury mais qu'il ne pouvait obtenir un règlement du département.

La comptabilité publique est si bien tenue à Washington que chaque officier public est obligé d'avoir un procès pour régler avec l'administration!

TRIOMPHE DE L'OPPOSITION DANS LA VIRGINIE!!!

La Virginie s'est enfin affranchie des liens qui semblaient l'enchaîner à jamais au loco-focoïsme; la grande lutte électorale s'est terminée d'une manière victorieuse pour l'opposition; la réforme constitutionnelle a trouvé aussi de nombreux soutiens dans le Vieux Etat. La lutte a été terrible, il est vrai; l'administration sentant combien dans un Etat aussi important que l'Old Dominion, une défaite serait désastreuse pour elle, a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour y conserver son influence; les promesses, l'argent, les cabales, rien n'a été épargné; et malgré tous ses efforts, malgré l'unité et la bonne harmonie qui a régné entre ses partisans, le triomphe de l'opposition a été complet. Et il faut le dire, sous le rapport de l'unité et de la bonne harmonie, celle-ci n'a point été en reste avec ses adversaires; c'est qu'elle aussi appréciait toute l'importance de la victoire, c'est qu'elle savait que son exemple servirait aux autres Etats, en même temps que la défaite de ses adversaires serait un coup terrible porté à l'administration.

Nous nous réjouissons donc du triomphe de l'opposition dans la Virginie, non seulement parce que nous le considérons comme un grand pas vers l'œuvre de la réforme gouvernementale, mais en ce qu'il prouve encore les progrès qu'ont faits dans les masses les principes whigs.

Nous avons vu avec joie, et c'est encore un progrès que l'on peut constater, que les conservatis qui avaient naguère voté avec les whigs, il est probable que s'ils avaient au contraire prêté leur appui aux loco-focos ceux-ci l'auraient emporté, car les votes de ces derniers dans divers comtés ont été neutralisés par ceux des comtés de l'Est et du Little Tennessee, où les amis de MM. Rives, Garland et Hopkins sont nombreux et puissants.

Telle était la confiance de l'administration en son succès dans la Virginie, que ses principaux organes annonçaient leur victoire même, avant les élections, sans oublier toute fois d'attaquer avec leur ton de suffisance ordinaire, les journaux de l'opposition assez hardis pour laisser entrevoir à leur parti quelques espérances; nous mêmes n'avons pas été exempts de leurs sarcasmes, et pourtant qu'avons nous dit qui ne se soit réalisé? Les résultats ont au contraire été au-dessus de tout ce que nous avions jamais espéré. Ce n'est point pour nous plaindre que nous reprochons à nos adversaires leurs attaques malencontreuses, mais seulement pour leur donner une leçon dont nous désirons dans leur intérêt qu'ils profitassent, et surtout pour leur apprendre à être plus circonspects à l'avenir. Et puisque nous sommes sur ce chapitre qu'il nous soit permis encore une fois d'émettre une opinion contraire à la leur. La Virginie donnera une majorité immense à Mr. Van Buren en 1840, disent-ils, et d'abord l'épithète d'immense dans ce cas, si elle n'est pas absurde, est tout au moins oiseuse; toute la question est de savoir si Mr. Van Buren aura une majorité en 1840 dans la Virginie—Eh bien! nous pensons tout autrement—et notre opinion se trouve renforcée par les élections qui viennent d'avoir lieu. Il suffit d'ailleurs de voir la marche progressive qu'a suivie l'opposition dans ces deux dernières années pour se convaincre qu'elle a infiniment plus de chances de succès que ses adversaires.

Nous voyons, en attendant, le parti de l'opposition dans la Virginie dignement représenté au congrès où il compte trois membres de plus qu'il n'en avait avant les dernières élections; et dans la législature de l'Etat les whigs et les conservatis ont aujourd'hui une majorité de 16 voix; devant un tel résultat nous croyons pouvoir nous abstenir de commentaires et sur tout de prédictions et regarder sans crainte l'avenir.

Une scène affreuse s'est passée hier matin à l'hôtel de la rue de la Commune, ci-devant Bishop Hotel. Un avis contre le nommé Correll, de la Paroisse de Caddo, a été publié il y a quelques jours dans le Bulletin. Correll étant arrivé en ville s'est rendu à l'hôtel de la rue de la Commune où demeure M. Smith, auteur de cet avis. Là, après une vive dispute qui a été suivie de plusieurs coups de poing, Carroll a frappé Smith de plusieurs coups de poignards, le docteur Barton qui a été appelé sur le champ, désespère de ses jours.

Nous apprenons que Correll poursuivi par la police et près d'être atteint à Carrollton, s'est jeté dans le fleuve, dans le but sans doute de le traverser à la nage pour éviter d'être pris, et a disparu dans l'eau au bout de quelques minutes.

EXECUTION DE JACQUES DURAND.

Nous voyons dans la Gazette d'Iberville du 8 courant, que cet individu, qui avait été condamné à mort à la dernière session de la Cour du Quatrième District, pour avoir assassiné un italien nommé Pierre Bertinam, dans la paroisse d'Iberville, en décembre 1837, a été exécuté.

Durand a montré un sang-froid remarquable dans ses derniers actes et n'a pas trahi la moindre émotion. Il a protesté de son innocence. Il a dit qu'il croyait que Bostinabi avait été tué par deux individus qu'il a nommés, mais qu'il n'en avait pas la certitude, parce qu'il n'était pas présent lors de l'assassinat.

Monsieur l'Editeur.

Connaissant votre humanité veuillez avoir la bonté de faire connaître aux personnes charitables et bienfaisantes la position malheureuse où se trouve madame veuve Auguste Huet, victime de l'incendie du 11 du courant, elle est sans asile et sans ressources, chargée de 4 enfans en bas âge, dans un pays comme le nôtre, le public généreux, ne manquera pas de venir au secours de cette infortunée, en le faisant ce sera un acte d'humanité.

Je suis, M. l'Editeur, votre dévoué serviteur.
UN CREOLE.

Les journaux de l'administration gardent le silence sur l'assertion faite par la gazette du Kentucky, que le col. Johnson ne s'est pas refusé à être porté de nouveau comme candidat à la vice présidence. La guerre de la Floride ne les a-t-elle donc pas encore dégoûtés des Vainqueurs des Indiens?

MESSIEURS LES EDITEURS DE L'ABEILLE.

Les journaux du Texas ont déjà informé la population catholique de cette république, que sous le rapport de la juridiction spirituelle, ils dépendaient de l'évêque de la Nlle.-Orléans, jusqu'à ce que l'autorité ecclésiastique supérieure en ait ordonné différemment. Je n'avais pas cru qu'il fût nécessaire, ni à propos de faire publier ici mais m'apercevant que l'on persiste à croire à la fable de l'élection du Padre Muldon à l'évêché du Texas, je crois de mon devoir de mettre les catholiques en garde contre ce que j'appelle une véritable imposition. On s'occupe à Rome, en ce moment, de pourvoir aux besoins spirituels des catholiques du Texas, d'une manière fixe et stable, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'y est pas question du Padre Muldon pour évêque.

Dans l'intérêt des catholiques du Texas, veuillez, Messieurs, insérer ces lignes dans votre estimable journal, vous obligerez votre dévoué serviteur.
† ANT. Ev. de la N.-Orléans.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Sur la requête du nouveau président du comité médical de cette ville, on a lancé ce matin des warrants contre les médecins et les apothicaires qui exerçaient ici leur profession sans se conformer aux lois, c'est à dire, sans avoir subi un examen devant le comité médical, chargé de juger de l'habileté du candidat, et de lui donner ou de refuser la licence nécessaire pour exercer.

Quand même, nous étrangers à la langue française, en connaîtrions toutes les subtilités, il nous serait impossible de rendre assez de justice au zèle du nouveau président; toutefois si ce mouvement a été excité par l'amour de l'humanité et de la science, nous engageons M. le président du comité médical de la Nouvelle-Orléans, à rendre un peu plus rigoureux l'examen qui doit faire accorder ou refuser la licence pour l'exercice de la pharmacie et de la médecine.—Il nous semble que cette mesure serait du moins aussi nécessaire que celle qu'on vient de prendre, car un examen dont la plus grande difficulté, a jusqu'ici consisté dans le payement de $30, ne peut être à notre avis, une barrière suffisante contre les attaques des charlatans et des soi-disant médecins.—Sans cela tout le monde exercera l'art de guérir avec la licence, mais nous entendrons toujours parler dans les consultations médicales; (M. le président doit le savoir mieux que moi) de pulsations de la veine porte, nous verrons confondre l'os du bras ou humérus avec l'os de la cuisse ou fémur, nous verrons diagnostiquer pour une tumeur blanche, un anévrisme traumatique, et plusieurs erreurs contre lesquelles réclament vivement les lumières et les progrès du siècle qui nous appartient.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Votre serviteur,
NATILI.

(Communiqué.)

Messieurs le Président et membres du comité médical de la Nouvelle-Orléans.

Tout en exprimant mes éloges pour l'empressement dont vous, Messieurs le Président et membres du comité médical, avez fait preuve pour rappeler en vigueur les lois concernant les médecins et les apothicaires, je suis forcé de vous demander sur quelles données vous avez lancé un warrant contre moi, comme exerçant l'art médical sans avoir reçu la licence nécessaire.

Si je n'ai pas pris la licence exigée par les lois, c'est que je n'ai pas voulu jouir des droits qui en sont la conséquence; c'est que je n'ai pas voulu exercer la médecine. Si j'ai mis à la porte de ma maison, mon adresse avec le titre de docteur (point unique sur lequel on aurait pu baser une accusation) c'est que je ne voulais pas être confondu avec d'autres qui portent le même nom; c'est que jamais je n'ai cru que c'était un crime pour un citoyen Louisianais que d'avoir mérité ce titre honorable dans une université ancienne et célèbre; c'est que je n'ai jamais supposé qu'il était de mon devoir d'abjurer des titres qui m'appartiennent et que je peux justifier à chaque instant, et de les abjurer seulement pour n'avoir pas voulu me soucier d'exercer la profession médicale.

Il y a à peu près un an que j'ai donné mes soins deux ou trois fois dans des circonstances urgentes, tantôt parce qu'il n'y avait point de médecins où l'accident était arrivé, tantôt parce que je venais instamment prié par quelques malheureux que plusieurs médecins légalement autorisés à exercer leur profession, avaient illégalement refusé de visiter. Cela était de l'humanité, et de l'humanité seulement, car je puis produire, en témoignage de mon refus à accepter l'argent, les mêmes individus que j'avais visités, et qui auraient bien voulu me montrer en quelque sorte leur gratitude.

Je défie non seulement le comité médical, mais encore tout le monde de la Nouvelle-Orléans, de trouver un indice qui puisse dire m'avoir donné une seule piastre pour mes honoraires de visites et de traitement, comme je le défie de trouver une seule de mes formules. Et depuis la circulaire du mois de septembre passé, envoyée à tous les médecins non licenciés, je me suis même privé d'écouter la prière de l'infortune et de lui porter généreusement mon secours, comme j'avais fait quelque fois auparavant.

Un nombre considérable de personnes qui fréquentent ma maison, sont prêtes pour attester de mon refus toutes les fois que j'ai été appelé à soigner des malades.

Après tout cela il est bien fâcheux pour un citoyen qui se plaît à respecter les lois de son pays, de voir figurer son nom dans les journaux, parmi ceux qui ont été signalés devant le recorder comme réfractaires aux lois qui forment la force et la liberté de notre pays. Le comité médical voudra bien prendre en considération les faits exposés, les examiner scrupuleusement et revenir sur une accusation injustement infligée.

Je ne [illegible] que la justice. Ce n'est qu'avec la vérité et la justice que le comité médical de la Nouvelle-Orléans doit faire à mon nom une réparation que je désire avec empressement.

Je suis avec considération distinguée,
Votre très humble serviteur,
LEONARD DE MARCHI, docteur M. P.

Le président et membres du comité médical de la Nouvelle-Orléans.

VARIETES.
SIMPLE CONFIDENCE.

Vous m'avez souvent demandé, chère enfant, pourquoi je ne vous parle jamais des premières années de ma vie, pourquoi mes yeux se mouillent de larmes à leur souvenir.... Il me faut réveiller des pensées douloureuses pour vous satisfaire. Mon cœur a vieilli dans l'isolement, mais avant de cesser de battre il sent le besoin d'épancher son secret; soyez-en dépositaire. Il me sera doux de songer que la pensée de toute ma vie ne s'éteindra pas avec moi.

Vous le savez, je n'ai point connu mes parents. Une sœur de ma mère se chargea de moi, tout enfant. Je ne me rappelle rien des premières années de cette adoption, car je ne [illegible] orpheline qu'au moment où je désirai plus que ces soins matériels que [illegible] quittent jamais.

On vous a dit souvent que ma tante, Mme de Luciennes, était une des plus charmantes femmes qu'il fût possible de voir. Rien n'était exagéré dans ces éloges; malheureusement celle qui en était l'objet avait été gâtée dès son enfance par l'admiration qui l'avait entourée. Elle s'était fait un culte de sa beauté, et particulièrement de la sienne. Contrairement à cette aversion naturelle aux jolies femmes, elle ne s'entourait que de figures gracieuses, l'extérieur était tout pour elle. Habituée qu'elle reposait son regard sur des objets flatteurs; elle avait d'ailleurs tant de confiance en sa beauté! Elle savait si bien que le cadre dont elle s'environnait ne pourrait la faire paraître que plus éclatante!

Elle concevra facilement que d'après ces dispositions, ma tante n'eût guère d'affection pour moi, faible et chétive créature, si éloignée de son type favori. J'ai été depuis une belle jeune femme (hélas! je puis le dire à présent!) mais rien ne l'annonçait alors.

Rayon trop pâle pour l'arrivée de Mme de Luciennes, j'étais élevée solitairement et presque comme une étrangère. Je n'ai rien su des joies de la famille... et pourtant j'en ai bien rêvé.

Au moment d'amener dans mon récit son personnage le plus intéressant, le courage me manque et un cœur se réveille avec le souvenir. N'importe je poursuivrai. Oubliez donc mes cheveux blancs, ma taille courbée et ensevelie dans mes vêtements noirs.... Fermez les yeux pour que j'ose me rappeler....

Ma tante avait inspiré une violente passion à Mr. de Luciennes, qui croyait qu'une âme d'ange pouvait seule se cacher sous une enveloppe céleste. Une ardeur avait détruit cette illusion et l'amour qu'elle avait fait naître. A l'époque de laquelle datent mes souvenirs, M. de Luciennes n'était plus que l'esclave malheureux de cette femme qu'il avait tant aimée. Soumis au despotisme le plus absolu, le plus capricieux, il ne se plaignait jamais. Et pourtant le caractère de sa femme rendait cette résignation bien difficile. Mme de Luciennes, accoutumée aux hommages de tous, régnait chez elle comme dans le monde, quoique ce fût par d'autres moyens. Les agitations, dont elle était constamment entourée l'avaient rendue irritable, capricieuse, exigeante. Tout froissait cette organisation irritable; son mari était entre tous l'objet de ses emportements. Et pourtant nul homme ne fut doué d'un tact plus exquis, nul ne possédait plus que lui l'instinct de toutes les délicatesses. Il était toujours d'une convenance irréprochable et d'un bon goût parfait. Il avait malgré lui cessé d'aimer sa femme, et comprenant qu'elle ne lui pardonnerait jamais d'avoir échappé à son empire, il s'était agenouillé plus bas devant elle. Et il mettait tant de noblesse, tant de dignité dans son esclavage, que personne ne songeait à y chercher un ridicule. Il se cachait pour souffrir, il se sacrifiait pour que Mme de Luciennes fut heureuse, brillante.... En lui était son amour, il lui avait donné sa vie; et elle brisait, en jouant cette vie qui devait être si belle et si noblement remplie! La fortune de mon oncle était insuffisante pour le luxe de sa maison. Pour ne rien refuser aux extravagants caprices de sa femme M. de Luciennes s'était fait homme d'affaires. Il s'était engagé dans des spéculations immenses, il s'épuisait dans des calculs dont personne ne comprenait la portée.... personne!... Sa femme raillait impitoyablement dans le monde son goût pour les affaires d'argent, elle traitait dédaigneusement ce qu'elle appelait de mesquines et vulgaires préoccupations!

Il souffrait tout cela, lui, avec son angélique patience, avec son inaltérable douceur.

Lorsqu'elle se livrait aux transports d'une colère sans cesse renaissante, il s'excusait paisiblement, il trouvait des raisons à lui opposer, car (chose désolante) si Mme. de Luciennes s'irritait d'une contradiction, elle était encore plus profondément blessée lorsqu'on lui cédait sans résistance. Il fallait donc combattre; il s'y résignait, accoutumé qu'il était depuis long-temps à traiter sa femme comme un enfant malade que l'on gâte parce qu'on a perdu toute espérance de la guérir.

Pardonnez-moi de m'étendre ainsi sur les détails du caractère de mon oncle; mais il offre un type si rare, si noble, si digne d'admiration!

Je ne le jugeais pas alors, mais je l'aimais par instinct de ce qui est noble et bon. Les enfants ont le sentiment inné du juste et de l'injuste, et leur discernement leur fait rarement faute sur ce point. Cependant M. de Luciennes s'occupait peu de moi. Lorsque je le rencontrais dans les appartements ou dans le jardin de la maison, j'obtenais de lui quelques paroles bienveillantes dites avec un sourire doux et triste qui m'allait au cœur, et c'était tout. J'étais d'une extrême timidité; toujours livrée aux soins d'une gouvernante, je voyais très peu ma tante, dont je redoutais beaucoup les violences. J'avais coutume d'aller la voir chaque matin pendant sa toilette; c'était l'heure propice auprès d'elle; aussi la choisissait on toujours pour obtenir d'elle une faveur qu'elle eût refusée ailleurs que devant son miroir.

Depuis quelque temps, la santé de Mme de Luciennes semblait s'altérer, ses joues avaient pâli; ses beaux yeux noirs brillaient d'un éclat moins vif....; elle était moins gaie à sa toilette, car le changement qui s'opérait en elle n'avait pas échappé à cette sollicitude qu'elle ressentait pour elle seule.

J'entrai chez elle un matin; elle était plus pâle, plus fatiguée que de coutume; je devins le prétexte de sa mauvaise humeur. Elle me traita si rudement que je sortis les yeux baignés de larmes. Je rencontrai mon oncle dans un salon voisin; il s'informa du sujet de mon chagrin et me dit avec un regard de pitié douloureuse: "Comment, toi aussi, pauvre enfant!"

C'était la première fois qu'on me disait toi. J'avais alors 14 ans, mais j'étais si frêle, si délicate que je ne paraissais pas en avoir plus de dix.

L'accent de M. de Luciennes me frappa si vivement, qu'entraînée par je ne sais quel sentiment, je me précipitai dans ses bras. Il me donna un baiser sur le front; m'appela sa fille, me dit de bonnes et consolantes paroles que je n'entendis pas, mais sa voix était si douce, que je n'écoutais qu'elle. Je crus qu'il pleurait.... Ce fut un moment d'épanchement délicieux pour moi, et bien cruel pour lui sans doute. Tout à coup la voix de ma tante se fit entendre, haute, impérieuse... nous nous séparâmes, et quand je levai les yeux, je retrouvai la physionomie douce et calme de M. de Luciennes; son triste sourire avait reparu sur ses lèvres; son cœur s'était déjà refermé.

Cependant, depuis ce jour, il s'établit entre nous une secrète intelligence, une correspondance occulte dont les liens nous échappaient à nous-mêmes, mais qui n'en existait pas moins réellement. Je devinais ses souffrances, il compatissait aux miennes, et sans le rechercher, par hasard, nous nous rencontrions à chaque instant....... [illegible]

Cependant la beauté de Mme de Luciennes s'altérait de plus en plus; elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Une maladie chronique minait cette radieuse existence... les efforts qu'elle faisait pour dissimuler ses souffrances en hâtaient le terme; elle s'éteignit tout à coup. Son dernier regard s'éclaira d'une heureuse lueur; elle vit à son chevet, à genoux et pleurant, l'ami généreux, le compagnon de sa vie, elle se crut aimée jusqu'à son dernier soupir!

Il est des âmes d'élite qui se font une loi du dévouement et qui ne connaissent de leur abnégation que la conscience du bien qu'elles ont fait. M. de Luciennes se sentit seul au monde quand personne n'exigea plus rien de lui. Accablé d'ennuis et de regrets, il partit pour l'Italie. Je restai seule avec la gouvernante qui m'avait élevée. Cette femme avait un bon cœur, une piété plus solide qu'éclairée, mais un esprit étroit, une pétulance d'idées qui repoussait la confiance et qui m'empêchait de me livrer à ses conseils, à son affection. Mon imagination, repliée sur elle-même, s'exalta d'une manière effrayante. Mes idées s'agrandirent, mes yeux s'ouvrirent à tout ce qui m'avait échappé jusqu'alors. Je tombai dans une profonde mélancolie, et quoique mon existence n'eût pas été plus animée lorsque ma tante vivait, je me trouvai soudain seule, abandonnée, perdue.

Il me manquait quelque chose que je ne devinais pas.... Oh! pourquoi cette ignorance ne pouvait-elle durer toujours!....

—Je tombai dangereusement malade. Pendant ce temps ma taille se développa, mes traits se formèrent, l'enfant disparut, je devins femme. J'avoue que j'éprouvai une vive joie le jour où, faible et chancelante encore, je vis passer devant une glace l'image d'une grande et belle jeune fille! Oh! que ce temps est loin et que ce souvenir est vivant encore!

Un an s'était écoulé depuis le départ de Mr. de Luciennes. On annonça enfin son retour. C'était une fête pour tous. Moi, je l'attendais dans un recueillement silencieux. Je le revis enfin; C'était toujours ce regard tendre, cette séduisante expression de bienveillance et de tristesse, enfin c'était toujours lui.

Mais, me direz-vous, quel âge avait-il donc? Il était donc bien beau?

Eh! que sais-je de cela, moi! son âge, je n'y avais jamais songé. S'il était beau! oh! du moins il me semblait tel. Il y avait tant de grâce et d'harmonie dans ses traits, tant de poésie dans son regard!.... Non, ce n'était pas de la beauté, c'était ce je ne sais quoi que le mot charme peut seul exprimer.—Votre question, chère curieuse, m'a éloignée de mon récit; j'y reviens.

M. de Luciennes ne me reconnut pas.

—Que vous êtes devenue belle! me dit-il. Ces mots me firent à la fois peine et plaisir. Il me dit vous, comme à une étrangère.... Mais aussi il m'avait dit que j'étais belle, comme à une femme qu'on aime et qu'on peut aimer. Un souvenir porta mes yeux vers le portrait de celle que la mort avait enlevée si jeune, si belle aussi! M. de Luciennes suivit ce regard, et prenant ma main il me dit doucement: "Ne parlons plus d'elle, Anna, n'en parlons jamais!

Ces paroles me firent un bien que je ne m'expliquai pas alors. Le souvenir de ma tante me gênait, je n'aurais pu prendre sur moi de prononcer son nom, et j'observai fidèlement l'injonction de mon oncle. Une année s'écoula.... Oh! qu'elle fut belle et rapide. M. de Luciennes était si bon, si aimant. Il avait repris un peu de gaîté; pour me procurer des distractions il recherchait le bal, le spectacle. Nous y allions ensemble. Que j'étais fière d'entrer avec lui dans un salon! C'était lui qui me donnait mon bouquet, les jours de bal; il avait une serre magnifique dont il s'occupait beaucoup; c'était souvent là qu'il prenait les fleurs qui devaient former ma parure, et ces fleurs-là, je les gardais quand elles étaient flétries. Un soir, nous revenions du bal. Le froid était excessif; M. de Luciennes avait couvert lui-même mes bras et mes épaules. Il m'avait entourée de ces petits soins qu'il rendait avec tant de grâce et de simplicité. Je me laissais gâter avec un bonheur indicible; tout cela était si nouveau et si doux pour moi.

Nous entrâmes ensemble au salon. J'allais sonner pour ma femme de chambre et me retirer chez moi, quand mon oncle m'arrêta.

Je le regardai; son visage était pâle, il semblait agité. Je crus qu'il allait me parler d'une chose grave. Nous nous assîmes en silence. Je détachai, pour me donner une contenance, mes bracelets, mes nœuds, la fleur qui ornait ma coiffure (c'était un camélia pourpre que M. de Luciennes avait cultivé lui-même.) Je le posai sur la cheminée avec l'intention de le reprendre en me retirant.

—Quel beau bal! dit tout-à-coup mon oncle d'un air distrait.

Je le regardai toute surprise. Cette fête était donnée à l'occasion du mariage d'une jeune fille de mes amies. Elle était pauvre, elle épousait un homme riche, laid, gauche, et plus âgé qu'elle du double d'années.

—Que pensez-vous du mariage d'Isaure? reprit M. de Luciennes, après un moment de silence.

—Mais, répondis-je étourdiment, impatientée de ces phrases indifférentes auxquelles je n'attachais aucune portée, je pense qu'Isaure commet à la fois une faute et une folie, elle épouse un homme qu'elle ne peut pas aimer.

—Pourquoi? demanda-t-il d'une voix [illegible], après un moment d'hésitation.

—Mais parce qu'il est vieux, répondis-je, et que rien n'est plus ridicule au monde qu'un amoureux de cet âge.

M. de Luciennes tressaillit. Une pâleur mortelle passa sur ses lèvres. Il se leva, prit encore ma main

—Adieu, Anna, dit-il avec une expression déchirante de regret et de douleur. Adieu! il est tard, trop tard pour moi!!! .... Vous-même, vous avez besoin de repos; rentrez chez-vous.

Il s'éloigna. Je restai terrifiée. Son accent, ses paroles avaient jeté une affreuse lumière sur la scène qui venait de se passer, et dans laquelle j'avais joué et perdu le bonheur de toute ma vie, car j'aimais M. de Luciennes. Je le sentis alors avec un horrible déchirement de cœur, j'avais brisé mon avenir et le sien. Je n'ai pas d'expression pour peindre mon désespoir. Le jour me trouva à la place où mon oncle m'avait laissée. Je songeai enfin à me retirer, et voulant garder un souvenir de cette fatale soirée, je cherchai mon camélia; Il avait disparu. Lui aussi avait voulu se souvenir.

Dès lors, mes relations avec M. de Luciennes se modifièrent peu à peu. Si je n'avais pas eu son secret, s'il n'eût pas pris cette fleur (triste et mystérieux gage!) je n'aurais jamais rien soupçonné de la douleur que je causais, et qu'il me dérobait soigneusement. Il était toujours prévenant, affectueux; mais nous n'allions plus ensemble dans le monde.

Quelques mois s'écoulèrent pendant lesquels je subis toutes les douleurs.... Mais il souffrait bien aussi lui!....

Un jour vint où la chaîne lui sembla trop lourde; il résolut de la rompre violemment.

Il me parla d'un mariage.... Il avait eu le cruel courage de choisir celui qu'il me proposait pour époux! Il était jeune, beau.... M. de Luciennes appuya sur ces qualités. Mon cœur se brisait.... Mais que faire! que dire? J'avais près de dix-sept ans. Ma position dans la maison de M. de Luciennes n'était plus guère convenable. Encore quelque temps, et le monde l'eût blâmée tout haut. Il fallait prendre un parti. Je songeai à me retirer au couvent; j'en témoignai le désir.

—Et quoi, je ne vous verrai plus!... dit M. Luciennes avec un accent de reproche doux et plaintif.

Ce mot m'arrêta. Me voir! me voir sans espérance sans but! me voir seulement! C'était son dernier vœu.... quelle force il lui avait fallu pour en venir là, à lui que le ciel avait doué d'une si grande puissance d'aimer!

Vingt fois je formai le projet de révéler à M. de Luciennes, l'affection qu'il m'avait inspirée; mais la retenue que les convenances imposaient à mon sexe, à mon âge, et qu'une invincible timidité redoublait encore, faisait expirer les paroles sur mes lèvres. Le jeune homme qu'on me proposait pour époux, me fut présenté, et ce silence qui étouffait le mot le [illegible] bonheur que j'aimasse au monde fut interprété comme un consentement par celui qui m'était si indifférent. Les entrevues, la signature du contrat, se succédèrent avec une effrayante rapidité.... Je n'osais résister à rien, mais j'espérais mourir avant le jour fatal....

Hélas! le ciel ne fut pas si miséricordieux envers moi!

M. de Luciennes semblait heureux du bonheur qu'il croyait me préparer, et moi, qui lisais sous le masque, je voyais les tortures qui le déchiraient.... Je souffrais plus que lui, car, malgré moi, je gardais une espérance: je savais qu'un mot, un seul, comblerait l'abîme qui nous séparait. Et ce mot, si j'avais pu le dire!....

Cependant le temps marchait toujours, et je me laissais entraîner avec désespoir, mais sans courage, par les événements.

Le jour fixé pour mon mariage arriva bientôt. Funeste souvenir! c'est à l'autel où il me servit de père que je vis M. de Luciennes pour la dernière fois. Aussitôt après la cérémonie, il partit pour un voyage qui devait durer deux ans.... Sa vie n'atteignit pas ce terme, et je restai seule en ce monde, où nul depuis ne m'a comprise, où nul ne m'a aimée, où nul n'a su que j'avais aimé!

ANNE BRECHENNE.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Jos. A. Beard, à 10 heures, dans la rue du Canal—Groceries et Vins.

Par R. B. Sykes, à 4 heures, dans la rue Carondelet, entre Girod et Julie—Meubles.

Par J. B. Blache, à midi, à son magasin d'encan—Epiceries.

Par le même, à 5 heures, sur la Levée, en face du poteau No. 53—Huiles et Liqueurs.

Par Fernandez & Whiting, à 5 heures, au coin des Rues Bagatelle et Bons-Enfans—Fond de cabaret.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, au No. 31, rue du Canal—Tôle avariée.

Est décédé hier matin à Mandeville, Mr. Jean Davis. Ses obsèques auront lieu ce soir, à 5 heures et demie précises. Son corps est exposé dans son ancienne demeure, Salle d'Orléans, rue d'Orléans. Ses amis et connaissances qui ne recevraient pas de billets d'invitation, sont priés de ne pas y manquer.

COMMERCIAL.
REVUE DU MARCHE.

Nous n'avons aucun changement à signaler dans l'état du marché; la malle expresse a manqué et nous a privés de nouvelles des marchés du nord; sur le notre les acheteurs et les vendeurs paraissent également peu disposés à opérer. La seule opération de coton que nous ayons à mentionner est de 196 balles; les prix n'ont point été connus. Les prix d'aujourd'hui correspondent à la baisse de 2 cents que nous avons déjà annoncée.

SUCRE ET MELASSE.—Calmes et sans ventes à celles quelques petits lots de 10 ou 20 barils ou boucauts. Les prix [illegible] de 5a6¼ pour sucre, suivant les qualités. La mélasse a éprouvé une légère baisse et nous la cotons maintenant à [illegible].

Le TABAC est mieux demandé et les détenteurs sont fermes aux derniers prix.

FARINE.—Il y a eu aujourd'hui un peu plus d'activité sur le marché de farine; mais les acheteurs qui généralement bornent leurs achats à de petites quantités pour le détail, [illegible] les prix qui existent aujourd'hui. Il s'est fait une vente aujourd'hui de 500 barils à 5 46. Le prix ordinaire est [illegible] dont encore celui de 5 50.

WHISKEY.—Ferme de 44a45c. bien demandé.

MAIS.—Il y a eu une légère hausse hier; nous cotons [illegible] marché ferme de 60a65c.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ohio, Cutter, Cowes et un marché, L. H Gale.
Navire Dublin, Schofield, Liverpool, L. H. Gale.
Brick Emmett, Daggett, Portsmouth, N. H. M. B. Vinnard.
Brick Albano, Stackpole, Newport, J. B. Bailey.
Sloop Mary Elisabeth, Harris, Pensacola, capt.

ARRIVE.

Bateau de remorque Shark, Thomas, des passes, ayant mis en mer le navire anglais Adam Lodge, nav. am. Lagrange et la polacre esp. Porque. Il a amené en ville la barque Cossack et la goélette Mary Adams.
Barque Cossack, Freeman, de Marseilles.
Goélette Mary Adams, Pinkham, de Tobasco.
Steamer Edwd. Shippen, Birch, de Louisville.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sara.
Steamer Pekin, Speak, de Bayou Terrebonne.
Steamer Hannibal, Cardewell, de Fulton.
Steamer Gen. Gaines, Boggs, de Louisville.
Steamer Claiborne, Barrett, de Vicksburg.
Steamer Columbian, Distin, de Cincinnati.

☞ Un grand nombre des habitants du premier District de la première municipalité recommandent Mr. Fretté comme commissaire de police à Messrs. les membres composant le conseil de la première municipalité, étant un citoyen honnête et respectable par sa conduite qu'il a tenue tout le temps qu'il a rempli cette fonction dans notre district; qu'il accepteront la place à notre considération.

☞ AVIS.—Le bateau à vapeur CAMPTE, W. B. Carroll, ayant été inévitablement retenu, partira positivement pour Louisville et les ports intermédiaires ce matin, à 10 heures. Le Campte tirant peu ne pourra être retenu par la baisse des eaux.
14jn R. T. LAWRENCE, 28 et 29 N. Levée.

LEGION DE LA LOUISIANE.
14 juin 1839.
La Légion de la Louisiane se réunira en [illegible] cet après midi, à 4 heures, sur la place publique, pour rendre les derniers honneurs à feu Mr. John Davis, vétéran de 1814—15.
Par ordre du colonel Cuvillier, commandant la Légion de la Louisiane. CHAS. S. MASSIEU,
14 juin Adjudant-Major.

AVIS.—Manquant de la barque Ligonia, de Philadelphie, un baril de crin marqué [D]. Toute information relative à ce baril sera reçue avec reconnaissance par N. F. COMLY & co, 97 Camp. 14j

A LOUER à bon marché le premier étage de la maison Dufilho, encoignure de la rue Royale et Toulouse. S'adresser au docteur Formento. 14ju—3

A LOUER—Une maison très commode, située dans la rue Conti, entre Bourgogne et Remparts, ayant de belles commodités pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser à
14 juin J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 11895.—William R. English vs. ses créanciers. Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable aient à s'assembler en l'étude de Edward Barnett, Esq. not. pub. lundi le 16e jour de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit insolvable; et en attendant, toute poursuite contre sa personne ou ses propriétés est suspendue. Il est de plus ordonné que MM. Elmore et King, conseillers et avocats en loi soient nommés pour représenter les créanciers absens dans cette cause.
Par ordre de la cour—Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, 13 juin 1839.
14jn—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 11264. Richard O. Pritchard vs. ses créanciers. Sur lecture et enregistrement du tableau final de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour que toutes les personnes intéressées aient à démontrer les raisons, sous dix jours, pour lesquelles le dit tableau final ne serait point homologué et ledit syndic déchargé et le cautionnement fourni par le dit syndic annulé tel que demandé et suivant la loi.
Par ordre de la cour, bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 13 juin 1839.
14 juin—3 ARMAND PITOT, greffier.

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron le 1er. courant, le nègre RALPH, âgé d'environ 30 ans, de la taille d'environ 5 pieds 6 pouces, mince du corps, très noir, ayant une cicatrice sur une jambe, provenant d'avoir été écrasé par une charrette, bien connu dans cette ville comme drayman. Il était habillé en cotonnade bleue et une chemise à carreaux. Il baisse les yeux lorsqu'on lui parle et semble être attaqué d'une indisposition. La récompense ci-dessus sera donnée si l'on prouve qu'il a été séduit par une personne blanche ou $10 pour sa mise en prison.
Les capitaines et propriétaires de navires sont avertis de ne point recevoir à leur bord le dit nègre sous peine d'être poursuivis à la rigueur des lois.
14 juin WM. BARCLAY, Enc. St. Joseph et St. Thom.

PIECES à eau pour navires pouvant servir de [illegible] pour familles.
Les soussignés offrent à vendre 150 pipes vides environ, parmi lesquelles il y en a qui contiennent 300 gallons, à bas prix, pour clore un compte, et si d'ici au 20 Juin elles ne sont pas vendues, elles le seront alors par la voie d'un encanteur.
14 juin GUERIN & POUVERIN, encoi. Royale, et Dumaine.

LA société ci-devant existante sous le nom de Patton et Pickerell, a été dissoute le 1er juin par la résignation de T. Pickerell. James Patton reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société.
14 juin Nlle.-Orléans, 13 juin 1839.

AVIS—Les propriétaires des drays Nos. 1607 et 1257 sont requis de s'adresser au No. 97 Camp.
14 juin.

BOIS DE CYPRES et pour planchers—13,800 pieds bois de planche embouffeté et blanchi; 14,000 pieds de bois de cyprès d'un pouce et d'un pouce et demi en débarquement de la goélette Cassius, à vendre par GEORGE BEDFORD,
14 juin 22, rue Bienville.

ENCRE!! Encre!! Encre!!!—Récemment reçu; 400 douzaines bouteilles d'encre de Maynard, article, à vendre par DAVID FELT & Co.
14 juin N.-Y. Stationers Hall, 24, Chartres.

PAPIER à lettre rayé—Récemment reçu quelques boites papier bleu à lettre rayé, à vendre par DAVID FELT & Co.
14 juin N.-Y. Stationers Hall, 24, Chartres.

LIFE PRESERVERS—400 de la manufacture de Caoutchouc à vendre pour clore une consignation par WM. C. TOMPKINS & Co,
14 juin 91, Commune.

33 59 10 68 44 64 56 26 40 31 31 50 27 34.
Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe 93.

UN GROS LOT DE $12,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Autorisée par un acte de la législature, chapitre LXIII, passé le 21 mars 1838.
Classe Q, pour 1839.
Sera tirée Vendredi, 14 juin 1839, à 6 1-2 heures du soir à l'Arcade de Banks, rue Gravier.
J. K. MEAD, Directeurs.

75 numéros ballotés 12 numéros sortant.
PROGRAMME.

1	Lot de	$12,000	$12,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
6	"	1000	6,000

27,814 lots montant à $147,613
Billets $3 00, demi $1 50 quarts 75c.
Paquet de billet pour $56, garanti tirer au moins $30, coupons en proportion.
Paquet ou simple billet à vendre au bureau des directeurs, encoignure des rues Magasins et de la Commune. 14 juin

44 19 71 10 17 63 6 34 9 59 57 36.
Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 59, pour 1839.

UN GROS LOT DE $12,000
BILLET SEULEMENT $3 00
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE 73.
Autorisée par la Législature de cet Etat,
Devant être tirée Vendredi 14 juin, 1839, à 7 heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros ballotés—10 sortant.
PROGRAMME.

1	$12,000	$12,000
1	3,000	3,000
1	2,000	2,000
1	1,500	1,500
1	1,200	1,200

27,714 lots montant à $145,798
Billets $3 00, moitié $1 50 Quarts 75 c.
Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, encoignure St. Louis et Chartres. 14 j

PARASOLS ET PARAPLUIES—110 paniers à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
14 jn. 134, Magasins.

SACS EN PITRE—3000 sacs en balles et paquets à vendre par ISAAC BRIDGE & Co
14 jn. 134, Magasins.

HUILE—40 barriques et barils huile blanchie et pressée en été, à vendre
14 jn par ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasins.

TABAC—250 boites en petits paquets de différentes marques, à vendre
14 jn. par ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasins.

COTONNADE DE LOWELL—24 balles cotonnade de 7-8 unie et tricotée, à vendre
14 jn. par ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasins.

BOIS DE TEINTURE—180 tonneaux bois de Campêche, à vendre par
14 jn. SCHMIDT WERNER & Co. 66 Bienville.

COUVERTURES.—Un petit lot de couvertures françaises de 4 point, à vendre par
14 jn. SCHMIDT WERNER & Co. 66 Bienville.

BŒUF—30 demi barils bœuf mess à l'inspection et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.
14 jn.

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 boites et 33 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY,
14 jn. 44, Nlle Levée.

BILLETS DE BRANDON, Miss. achetés et vendus par G. R. STRINGER,
14 jn. 50 Canal.

PORC.—300 Barils porc mess, prime P. O. à l'inspection, et à vendre par G. DORSEY,
14 jn. 44, Nlle.-Levée.

FARINE.—1000 Barils farine superfine et 500 do. fine à vendre par G. DORSEY,
14 jn. 44, Nouvelle-Levée.

TABAC.—60 Boucauts tabac, aussi 95 boucauts racines tabac à vendre par
14 jn BOGERT & HAWTHORN, 63 gravier.

BIERE D'ECOSSE.—60 Barriques bière d'Edemburgh, en bouteilles de pinte et chopine, à vendre
14 jn. par HOLMES & MILLS, Bank Place.

PORTER DE LONDRES.—30 barriques Brown Stout double, à vendre par HOLMES & MILLS,
14 jn. Bank Place.

SEL gros et fin de Liverpool en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs,
14 juin par ALEX PARK, 85 Commune.

WHISKEY—200 barils en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
14 juin 91, Commune.

CHAMPAGNE—150 paniers à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
14 juin 91, Commune.

SAVON—400 boites savon No. 1, de James Gould à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
14 juin 91, Commune.

CIGARES—75,000 cigares imitation de la Havane et Principe, à vendre pour clore une consignation par WM. C. TOMPKINS & Co,
14 juin. 91, Commune.

CHAISES—50 chaises foncées en jonc et peints en noir, à vendre par
14 juin WM. C. TOMPKINS & Co, 91, Com.

SUCRE clarifié—Sucre clarifié No. 1 et 2, venant d'être reçu et à vendre par
14 jn ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti.

2000 CORDES de Bois sur habitation à la Paroisse St. Jacques, à vendre par
14jn ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti.

SUCRE EN PAIN—20 barils sucre en pain No. 3, venant d'être reçu et à vendre par
14jn ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti.

CHAPEAUX—45 caisses chapeaux de drap de Russie, à bords larges, à vendre par
14 juin ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

BILLETS DU TEXAS, vendus et achetés par
14 jn. G. R. STRINGER, 50 Canal.

PLATS-COTES.—70 Barriques à vendre par
14 jn. G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—150 Barils en magasin et à vendre
14 jn. par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

BILLETS des Illinois et de l'Ohio à vendre par
14 jn. ROBINSON & Co, 45 Camp.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une piastre par semaine de magasinage; la semaine commencée se payant de même
DEJOUX & FERNANDEZ,
13 juin 114, rue de Chartres.

MESSIEURS Jonas frères, consignataires de plusieurs caisses marchandises par l'Olympia du Havre, sont priés de passer chez le consigné pour en payer le fret F. PERRET, 13 jn

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

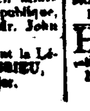

PARTIE marronne de chez le soussigné dans la matinée du 12 courant, la mulâtresse CAROLINE, parlant anglais et français, âgée d'environ 22 ans, grande et bien faite, ayant les dents de devant mauvaises et une cicatrice à une main; elle avait lors de son départ un cabas. Cette mulâtresse a appartenu à Ma. Coquette, demeurant sur le chemin du Bayou, et est très bien connue en ville. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir sous peine d'être poursuivis selon la loi. H. DUFILHO,
21, Vieille-Levée entre Bienville et Douane.
13 juin—3

A LOUER de suite UNE MAISON DE CAMPAGNE avec jardin potager et fruitier située à Lewisburg, près Mandeville, faisant face au Lac Pontchartrain; cette maison qui est meublée est située près du warf, il y a un nègre sur l'habitation. S'adresser à M. Fois. GRANDCHAMPS,
13 ju—4 Pharmacien, enc. Royale et St. Louis.

HARENGS SALES—80 barils harengs salés d'Angleterre, pour la consommation de plantation, à vendre par EDW. SPRAGUE,
13 jn 25, Douane.

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi 13 juin.
une représentation de
MADELON FRIQUET,
Vaudeville en 2 actes.
LA LEVEE
DES 300,000 HOMMES,
Vaudeville en 1 acte.
LA CHANOINESSE,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 7 heures.

AUX BIJOUTIERS et marchands du Mexique—Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses un superbe assortiment de brillants, colliers en épingles, boucles d'oreille et anneaux de dames et messieurs, et aussi diamants pour les papier.
HUGO C. GILDEMEESTER,
13j 45 Bienville.

AU BAZAR PARISIEN.
NORMANDIN & BARRAUD, [illegible] ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs un produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qu'on a vendus jusqu'à ce jour, parmi les diverses compositions offertes pour la fraîcheur de la peau [illegible] de leur réputation et souvent on ne croit abusé par la personne qui vous les recommande... toutes également plus ou moins des substances pernicieuses [illegible] ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employé avec succès en Europe, et conservera même vertu sous le soleil de la Louisiane, comme que Mrs. Normandin a cherché à [illegible] depuis des années dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les mêmes observations qu'il peut annoncer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme de la Vallière à la toilette comme rafraîchissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçus d'excellente pommade du célèbre docteur Dupuytrin, si bien reconnue pour empêcher la chûte des cheveux; plus Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne, eau de vie de Lavande ambrée, eau athénienne balsamique pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir, eau pour les [illegible], pastilles de sérail pour parfumer les appartements; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'acacia, [illegible] d'Arragonier, de à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits; huile antique, assortiment d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces mignatures; peignes fins en ivoire et buis dit à retaper, dit écaille, [illegible] lustres, [illegible] qui n'ont point encore parus; [illegible] pour le voyage; [illegible] de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes rubans plumes.

Grand choix de gants filets et mitaines pour dames et enfants; évantails; épingles peintes et dorées; boutons et guirlandes de mariée; souliers satin noir et blanc, dit maroquin couleur sert tête pour le bain; sac à éponge; taffetas gommé pour tabliers de nourrices; bas de fil d'Ecosse à jour, brodés et unis; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; do. en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches; vrais foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 13 jn

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, sont invités à se trouver samedi prochain 15 juin 1839, à 7 heures du soir, dans la salle du conseil de la 3me municipalité, pour prendre en considération les faits qui résultent des débats officiels entre Mr. le Président et Mr. l'Ingénieur de la compagnie.
13 juin—2 PLUSIEURS ACTIONNAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cité de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT moi William Young Lewis, notaire public, dans et pour la cité de la Nouvelle Orléans, dûment commissionné et assermenté, et conformément à un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 13ème jour de mars 1837, les personnes ci après nommées ont consenti qu'une compagnie ou société composée d'eux-mêmes et autres personnes qui par la suite pourront se joindre à eux qu'associer avec eux, soit établie dans la cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie du Ferry à vapeur de la Seconde Municipalité."

Que les opérations de la dite compagnie seront de faire travailler un bateau ou des bateaux à travers du fleuve dans la rivière du Mississipi, pour le transport des passagers, chevaux, mules, bêtes à cornes, charrettes et voitures, marchandises et pour le touage de bâtiments, bateaux et autres objets, [illegible] à la conservation des propriétés, maintenant en possession de la dite compagnie, ou qui pourront par la suite leur appartenir pour leur usage en fins.

Que le fond capital de la dite compagnie est et demeure par le présent fixé à la somme de trente-six mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque, (avec le privilège d'augmenter le dit capital à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres, si les actionnaires l'exigent,) payables moitié comptant et le résidu en billets à l'ordre du Président de la Compagnie, dûs et payables [illegible] de septembre [illegible] huit-trente-huit, un dixième le [illegible] de novembre de la même année, un dixième le neuvième jour de janvier mil huit cent [illegible], un dixième le dix-neuvième jour d'avril de la même année, un dixième le dix-neuvième jour de juillet de la même année, et un quinzième le dix-neuvième jour de janvier mil huit cent quarante.

Que les personnes, ci après nommées sont actionnaires de la dite compagnie et ont droit aux nombres d'actions du fond qui se trouvent attachés à leurs noms, savoir:

John Arrowsmith	vingt actions
Solomon High	vingt actions
John C. Taylor	vingt actions
Charles F. Hozey	vingt actions
E. L. Tracy	cinq actions
J. R. Walton	deux actions
P. E. Layet	dix actions
Bailey & Marcy	quatre actions
L. L. Ferrière	cinq actions
Rene H. Brunet	deux actions
A. W. Scates	dix actions
J. N. Maynard	une action
Louis J. Fourniquet	deux actions
C. C. Williams	deux actions
John Wilcox	deux actions
L. P. Bureau	dix actions
Samuel R. Kip	deux actions
St. Clair Thomasson	deux actions
James Sheby	dix actions
James H. Dakin	une action
Luke Vigneau	une action
James F. Biscoe	deux actions
Harper Gillingham	deux actions
J. Knettle	deux actions
L. G. Seminot	cinq actions
Ralph Jacobs	cinq actions
Whitley Block	cinq actions
James Shechy	deux actions
R. F. Nichols	dix actions
L. L. Ferrière	quinze actions
S. Gillingham Jr	une action
Sylvester L. Hunt	une action
Frederick Durrive	dix actions
E. L. Tracy	deux actions
A. Mondelli	deux actions
J. A. Beard	deux actions
Maunsel White	dix actions
Chas. O. Briggs	deux actions
Anthony Duma	quatre actions
A. L. Fernet	deux actions
P. Ryan	deux actions
Hannay & Robertson	deux actions
John M. Bach	deux actions
Griffith & Barnes	une action
Champlin & Cooper	une action
Amelia M. Walton	trois actions
Champlin & Cooper	une action
John H. Baker	deux actions
Stevens & Van Ostern	une action
James R. Butler	une action
J. H. Bedford	une action
C. C. Beard	deux actions
James F. Biscoe	quatre actions
Wm. J. Johnston	une action
S. Ricker Jr	deux actions
James Vance	deux actions
Henry Bier	deux actions
L. H. Gostenhofer	cinq actions
Théodore Poole	deux actions
Jno. A. Turnell	cinq actions
Harris Lyons	deux actions
Mary Beard	quatre actions
L. L. Ferrière	dix actions
R. Hall	deux actions
James Sheby	cinq actions
E. L. Tracy	treize actions
S. J. Brunet	trois actions
D. C. Osborn	deux actions
F. Stackhouse	une action
B. Hunt & Hartwell	une action
Blanche A. Fernère	deux actions
Emilie Ferrière	deux actions
J. H. Bedford	une action
G. N. Morison	deux actions
J. N. Maynard	une action
Mde. A. Fortier	deux actions
Amilcar Fortier	une action
Amaïse Fortier	une action
John S. Walton	deux actions
E. C. Tracy	cinq actions
James Hunter	deux actions
Ashton B. Cox	vingt actions
Anthony Parker	deux actions
Frederick Jordy	deux actions
G. Byrne	deux actions
John M. Bach	trois actions

Que l'association susdite est entrée en opération et exécution le dix-septième jour de septembre mil huit cent trente huit, et qu'elle finira le dix-septième jour de septembre mil huit cent quarante trois.

Que cinq directeurs seront élus d'entre lesdits actionnaires pour la transaction des affaires et sujets de ladite compagnie.

Que lesdits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira, ex officio, les devoirs de secrétaire et trésorier; et il sera de son devoir de mettre en exécution les actes du bureau des directeurs, [illegible] agens dûs à la compagnie, [illegible]. En somme il agira comme officier exécutif [illegible] de signer toutes les notes et obligations, [illegible] et en faveur de la dite compagnie [illegible] vente, hypothèque, transfert et autres [illegible] qu'il en sera autorisé par le bureau des directeurs.

Il tiendra également les livres de la compagnie d'une manière correcte, régulière et explicite, et donnera cautionnement à la satisfaction du bureau pour la somme de dix mille piastres comme garantie de l'accomplissement de ses devoirs et de la confiance qui lui est accordée dans son emploi; il recevra pour ses services la somme de quinze cent piastres par an, payables par trimestre; il devra présenter au bureau des directeurs un état mensuel des affaires de ladite compagnie, montant, recettes et dépenses.

Que la durée du service des directeurs sera fixée à un an.

Qu'à l'expiration de la société les affaires de la compagnie seront liquidées par trois commissaires, qui devront être choisis par les actionnaires [illegible] moins que la majorité des actionnaires demandera continuation de la société.

Que les dits commissaires auront toute puissance de faire tous actes nécessaires pour une prompte liquidation et règlement.

Que les dividendes des profits nets de la compagnie seront déclarés deux fois par an, et pourront être, jusqu'à ce que ces sommes [illegible] s'élèvent à cinq mille piastres; après, lequel temps tous les profits du bateau ou des bateaux et des propriétés seront partagés.

Qu'un état de situation des affaires de la compagnie sera donné tous les trimestres par le bureau des directeurs aux actionnaires.

Qu'une assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée en tout temps, sur une demande faite par écrit au Président, annonçant l'objet pour lequel l'assemblée doit avoir lieu, signée par au moins cinq actionnaires, qui possèderont au moins quinze actions, et alors il sera du devoir du président élu, ou du président pro tempore, de convoquer une assemblée générale, dans les dix jours qui suivront la réception de la dite demande et de faire publier dans deux des journaux de la ville, pendant au moins quatre jours, le lieu et l'époque de la convocation de la dite assemblée; et cette assemblée aura plein pouvoir (moyennant que la majorité des actionnaires y soit présente) de nommer de nouveaux officiers et de faire toutes autres choses qu'elle jugera convenables.

Que tous les emplois vacants, par démission ou autrement, seront remplis d'après la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.

Que personne ne pourra être nommé directeur à moins qu'il ne possède en son nom ou au nom d'une société dont il fait partie au moins deux actions, et qu'il n'ait été détenteur des dites actions au moins quatre jours avant l'élection.

Que chaque [illegible] actionnaire, individu, société ou corporation aura droit à un vote, pourvu toutefois qu'aucun individu, société ou corporation n'ait droit à plus de [illegible] votes. Que dans toutes élections, les votes pourront être donnés personnellement ou par procuration, et personne, après la première élection, ne pourra voter sur des actions qui lui auront été transférées dans les soixante jours qui auront précédé l'élection.

Que tout actionnaire qui sera propriétaire de deux actions, aura droit à un billet de libre admission (Free ticket.) qui ne pourra être transféré sous peine de perdre la balance pour l'année.

Que le bureau des directeurs aura plein pouvoir de faire tous réglemens qu'il jugera nécessaire pour se régler lui-même et pour tracer la conduite des officiers et employés; il pourra de plus demander, recevoir, changer et annuler les règlemens, selon qu'ils le jugeront convenable aux intérêts de la compagnie, pourvu qu'ils ne se mêlent point en contravention aux clauses ci-incluses.

Que l'élection annuelle des directeurs aura lieu le troisième lundi du mois de septembre de chaque année, et que l'avis de la dite élection sera inséré pendant cinq jours, au moins dans deux des journaux de la ville, et que le poll sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après midi, sous la surveillance de deux commissaires nommés par le bureau des directeurs, et pris parmi les actionnaires.

Que dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu, les directeurs en fonctions continueront à occuper leurs emplois jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit formée.

Que l'ancienne direction, lorsqu'une nouvelle direction sera nommée, cèdera et remettra à cette dernière les livres et papiers, l'argent, les effets, etc. appartenant à la compagnie.

Que toutes les actions des directeurs seront régulièrement enregistrées dans un ou plusieurs livres, comme réglemens, et elles seront en tout temps, sujettes à être examinées soit par un, ou plusieurs actionnaires.

Que les actions ne seront transférables qu'à l'office du président de la compagnie par procuration ou en personne.

Que tous les certificats d'actions seront signés par le président et un membre du bureau qui signera comme secrétaire.

Et enfin, les personnes ci-dessus nommées ont, conformément aux clauses et stipulations mentionnées dans le présent acte, établi et fixé les conditions de la présente société pour les objets ci-dessus mentionnés; et à cet effet elles ont signées leurs noms respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, le 11ème jour du mois de juin mil huit cent trente neuf, en présence d'Edwin L. Lewis et Eugène Lasere, témoins demeurant tous deux en cette ville, qui ont signés avec les parties et le notaire.

Signé,

James F. Biscoe,	Chs. F. Hozey,
L. P. Bureau,	Jno. Arrowsmith,
Fred. Jordy,	Ralph Jacobs,
G. N. Morison,	Chs. O. Briggs,
Hannay & Robertson,	R. H. Gostenhofer,
Henry Bier,	St. C. Thomasson,
Stacey Gillingham, Jr.	Sylvester L. Hunt,
James Vance,	Anthony Parker,
Harris Lyons,	Louis J. Fourniquet,
S. High,	Jos. Knettle,
L. L. Ferrière,	Anthy. [illegible]
James Sheby,	C. C. Williams,
Théodore Poole,	Gregory Byrne,
Pr. pro. John A. Turnell,	Richard Hall,
Jno C. Taylor,	John C. Taylor,
Champlin & Cooper par W. A. Champlin,	Harper Gillingham,
J. R. Butler,	John Wilcox,
R. F. Nichols,	Paul E. Layet,
Whitley Block,	D. C. Osborn,
J. N. Maynard,	Wm. J. Johnson,
Griffith & Barnes par E. M. Griffith,	
Joseph R. Beard par Joseph A. Beard,	
Cornelius C. Beard par Joseph A. Beard,	
M. Beard, autorisé par Joseph A. Beard,	
James Hunter,	René H. Brunet,
John Baker,	A. B. Cox,
James H. Dakin,	L. J. Seminot,
Bailey & Marcy par John Bailey,	
A. Mondelli,	E. L. Tracy,
A. L. Fernet,	Sam. E. Kip,
Emilie Ferrière par L. L. Ferrière,	
Blanche Ferrière par L. L. Ferrière,	
Maunsel White,	John S. Walton,
S. J. Brunet, par R. H. Brunet,	
Stevens & Ostern,	John M. Bach,
P. Ryan,	J. R. Walton,
Par pro. E. Hunt & Hartwell,	D. S. Van Ostern,
Fred. Durrive,	Sam Ricker, Jr.
A. W. Scates,	
E. C. Tracey, autorisé par moi E. L. Tracey,	
A. M. Walton, aut. par moi J. B. Walton,	
Ve. Annette Fortier,	
Amilcar Fortier,	Par Annette Fortier,
Amaïse Fortier,	leur tutrice naturel.
Jane H. Bedford, autorisé par moi George Bedford,	
Thomas Stackhouse, par son tuteur naturel Rebecca Stackhouse,	
Edwin L. Lewis,	
Eugène Lasere,	

W. Y. LEWIS, not. pub.

Je soussigné, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte originale déposé dans mes livres.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau. A la Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1839.
13 jn—6t—dpo W. Y. LEWIS, not. pub.

MAGASIN DE SELLERIE—Encoignure des rues de la Douane et Chartres—(Au vieil établissement de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg d'autres arrivages récens du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, [illegible] parmi lesquels on trouve les articles suivans:

Selles de dames et de messieurs de toute description.
Do espagnoles pour bonnes du Sud.
Do [illegible] do do
Do américaines do do do
Do anglaises do do do
Do [illegible] do do
Do espagnoles pour enfans do do
Do américaines pour la course do do
Brides, martingales, sangles, do do
Ceintures, bourses, étriers et pierres do do
Harnais de voiture, harnais de do do
Do de gig et à trains do do
Do Jerseys, pour charrettes do do
Fouets de gig, [illegible] et tandem do do
Vergues pour dames et cavaliers do do
Do pour planteurs et carosses do do

Selles ouvrées, brides et traits de gigs de do voitures, et coffres de gigs et carrosses de do, colliers communs et d'Ecosse; chaînes, crochets et colliers en bois; brides, cordeaux de charrettes et d'attelage; rênes, sangles et [illegible]; garnitures; [illegible] harnais, brides, boucles [illegible]

[illegible]

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

SAINDOUX—600 barillets, en magasin et à vendre par PIERCE, SHANNON & BRO,
12 juin 57, Magasins.

TOILE à Ravens, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 juin 50, rue Bienville.

MOUCHOIRS IMITATION MADRAS en magasin et à vendre par
12 jn HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienv.

PORC mess—30 barils à l'inspection et à vendre par PIERCE, SHANNON & BRO.
12 jn 57, Magasins.

PORC PRIME—300 barils à l'inspection et à vendre par PIERCE, SHANNON & BRO.
12 jan 57 Magasins.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié et 100 barils de grains, à vendre par
12 juin GEO. BUCHANAN & Co. 59, Camp.

FARINE DE MAIS—50 barils en débarquement du steamer John Jay, à vendre par
12 juin W. S. BROWN, 26, Gravier.

VERRERIE—Quelques boites de verres communs à vendre par W. S BROWN,
12 juin 26, rue Gravier.

TABLE de Billard demandé—On a besoin d'un billard de seconde main, s'adresser au No. 26 rue Gravier. 12 juin

50 Actions de la Banque Consolidée, à vendre par
12 juin FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOR.

TOILE à draps de 100 et 90 pouces de largeur, en magasin et à vendre par
12 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienv.

TOILE écrue, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 juin 50, rue Bienville.

RIZ—50 tierçons riz prime de la Caroline, en magasin et à vendre par J. A. BARELLI & Co,
12 juin 61, rue de la Commune.

CRAVATES de soie noire et de goût, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 juin 50, rue Bienville.

LISTADOS bleu et rouge et à petits carreaux en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 juin 50, rue Bienville.

GENIEVRE—30 pipes Genièvre de Hollande en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 jn 50, rue Bienville.

TABAC—25 boucauts tabac en feuille, à vendre par CARMAN & McMAHON,
11 juin 41 et 43, rue Poydras.

PLATS-COTES—75 barriques, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
11 juin 44, Nouvelle Levée.

FARINE—500 barils farine superfine, en débarquement du steamer Havana, à vendre par
11 juin SAM. BELL, 80, Magasins.

FARINE superfine et mitoyenne, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,
11 juin 41 et 43, rue Poydras.

PORC—200 barils porc mess et 200 do prime, à vendre par G. DORSEY,
11 juin 44, Nouvelle Levée.

BEURRE—60 barillets beurre de Goshen et de l'Ouest, à l'inspection et à vendre par
11 jn G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—30 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS,
11 juin Enc. Commune et Tchoupitoulas.

PORC—500 barils porc mess et prime, P. O. en débarquement du steamer Campte, à vendre par
11 juin SAML. BELL, 80, Magasins.

SAINDOUX—300 barillets, à vendre par
11 juin ADAMS & HARTWELL.

LARD—20 boucauts à vendre par
11 juin ADAMS & HARTWELL.

BAJOUES—10 boucauts bajoues fumées, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 11jn.

WHISKEY—100 barils, à vendre par
11 juin ADAMS & HARTWELL.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
11 jn A. ST. GEORGES.

BALAIS DE BLE—200 dou. en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44 Nlle. Levée. 11jn.

SUCRE en magasin et à vendre par
12 jn FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOR.

SELLES—500 fûts de selles, à vendre par
12 jn FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOR.

PARAPLUIES ET PARASOLS—20 caisses, à vendre par
11 jn WHITRIDGE & CO, 76, Magasins.

FER DE SUEDE—500 tonneaux fer assorti, à vendre par
13 j HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville.

EAU DE COLOGNE—300 dou. à vendre par CARMAN & McMAHON,
13 juin 41 et 43, rue Poydras.

PAQUEBOT POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine B. Hutton, partira pour la Mobile tous les dimanches et jeudi matin, immédiatement après l'arrivée des chars de 8 heures. Les passagers peuvent compter sur l'exactitude de son départ. S'adresser à MAUNSEL WHITE & co. 96 Gravier.

☞ Le bateau ne sera point responsable des dettes que pourrait contracter l'équipage, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un ordre écrit du capitaine ou des consignés. M. W. & co. 8jn

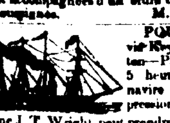

POUR NEW-YORK, via Key West et Charleston—Paquebot de 19 juin à 5 heures p. m.—Le beau navire à vapeur à basse pression NEW YORK, capitaine J. T. Wright, peut prendre encore 50 passagers et partira positivement comme ci-dessus. Ce navire n'a qu'un an de service et a été bâti à New York pour les voyages de mer. Il a de beaux emménagemens pour les passagers de chambre [illegible] qu'aucun autre paquebot des Etats-Unis. Les passagers par cette route arriveront à New York dans huit jours, vû qu'il ne sera point arrêté pendant son voyage, emportant assez de combustible pour 12 jours. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN,
12 jn 63, Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bateau à vapeur GENL. GAINES, capt. Boggs, partira samedi le 18 courant, à 10 heures a. m. Le Genl. Gaines ne prendra point de fret et par conséquent ne pourra être retenu par la baisse des eaux. Pour passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Gravier ou à R. F. LAWRENCE,
14 j 28 et 29 Nlle. Levée.

POUR LES OPELOUSAS—Le beau bateau à vapeur NYDIA, capt Jos. Minon, ayant été inévitablement retenu, partira positivement pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi le 15 courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane ou à
14jn J. HALL & H. B. BEIN, 19 Nlle Levée.

POUR ST. MARTINVILLE, Nouvelle-Ibérie et Franklin, Attakapas.—Le bateau à vapeur AJAX, capitaine Ratiel, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Dimanche prochain, le 16 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DURRIVE & DE BLANC.
N. B. L'Ajax continuera ses voyages réguliers aux Attakapas tant que les eaux le permettront. 14jn

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bateau à vapeur AMBASSADOR, capt. J. J. James, partira jeudi le 20 courant, à 10 heures, A. M. L'Ambassador ne prendra point de fret et conséquemment ne pourra être retenu par la baisse des eaux. Pour passage, s'adresser à bord ou à R. F. LAWRENCE,
14 juin 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR ST. LOUIS et les ports sur la rivière Missouri—Le beau bateau à vapeur RATU[illegible], capt. John N. Moro, partira pour les ports ci-dessus Samedi le 16 courant à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à BOGERT & HAWTHORN,
13 juin. 63, rue Gravier.

POUR PITTSBURGH—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau COLORADO, capitaine Underwood, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, dimanche prochain le 16 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Bienville ou à SAML. BELL, 80, Magasins.
Le Colorado offre une bonne chance aux passagers qui désirent monter jusqu'à Wheeling ou Pittsburgh, tirant peu d'eau et pouvant monter la rivière Ohio sans être détenu. 13 juin

POUR LITTLE ROCK, VAN BUREN, FORT GIBSON et FORT SMITH, Ark., et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur JOHN JAY, capitaine Mason, partira pour les ports ci-dessus samedi le 15 courant, à 10 heures du matin. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à W. S. BROWN,
13 juin 26 Gravier.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur RIENZIE, capitaine Comeste, partira pour les ports ci-dessus Vendredi, le 15 courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
12 juin R. H. McGILL, 114, Tchoupitoulas.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le bateau à vapeur MADISON, capt. A. Scott, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la Douane ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 j 28, Vieille Levée.

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine Robs Freeland, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Gravier ou à BOGERT & HAWTHORN,
7 juin 63, rue Gravier.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre le bateau à vapeur Giraffe, jusqu'au 1er courant, sont requises de les présenter au capitaine Swisher à la maison de pension de Mme. Hunter, encoignure des rues Magasins et Tchoupitoulas, d'ici au 22 courant, après laquelle date les dettes dues par le dit bateau ne seront point payées. 13 juin—10

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.
Des propositions écrites seront reçues au bureau de la compagnie No. 57 rue Conti, jusqu'à lundi le 17 courant pour la livraison de 400,000 pieds réduits de traverses de chêne, sain et exempt de sève, [illegible] de traverses de 12 pouces de large, 10 à pouces d'épaisseur et 20 pieds de longueur, [illegible] de pieds de longueur.
On pourra, si on le trouve plus convenable, contracter pour une partie du bois ci-dessus. Tout le bois devra être livré dans le courant de novembre prochain [illegible] dans tel lieu qui pourra être désigné sur la rive gauche du fleuve, entre l'habitation Fanders et la ligne intérieure de l'habitation Lafonde, connue sous le nom de Versailles. Le paiement sera fait en bons billets endossés, à douze mois [illegible] 12 juin—1

AVIS—La société ci-devant existant dans cette ville sous le nom de Shall & Brown, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé à l'avenir que pour la liquidation, qui est faite par George Shall Sr. auquel on devra présenter les comptes.
GEORGE SHALL Jr.
JAMES BROWN
Nouvelle-Orléans, 11 juin 12 juin

AVIS.—M. Charles Leslie consignataire par le navire La Grange du Havre, et Messrs. Jean Courcoux & A. Petit, consignataires par le navire Charleston Havre, sont priés de s'adresser au soussigné et d'enlever leurs marchandises. L. H. GALE,
12 juin—3 93, rue de la Commune.

LES propriétaires des drays nos. 27 et 172, sont requis de retirer leurs reçus pour les marchandises qu'ils ont enlevés du brick Tom Paine, au No 26, rue Bienville. 12 juin

A LOUER AU MOIS OU A L'ANNEE—Trois maisons à deux étages, situées à l'encoignure des rues [illegible] avec citernes, puits et chambres pour domestiques. Pour les conditions, s'adresser à A. C. FULTON.
12 juin—3 210, rue Carondelet ou sur les premises.

PRUNES—Quelques caisses prunes récemment reçues et à vendre par
13 jn WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

CAFE—250 sacs Café vert de la Havane, à vendre par S. M. CABALLERO,
13 juin 80, rue St. Louis.

INDIGO DE CARRACAS—5 serrons indigo en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par
13 j J. B FIELD, 43, Bienville.

FRANGES, coton et laine en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 juin 50, rue Bienville.

EAU DE SELTERS en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
13 juin 50, rue Bienville.

DOMESTICS—100 balles toile à draps de 3-4 à vendre par WOOD & SIMMONS,
13 juin 80, rue des Magasins.

HUILE de Baleine raffinée—100 gallons, à vendre par ABRAHAM TRIER,
13 juin 34, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—300,000 de différentes qualités, à vendre par ABR. TRIER,
13 juin 34, rue Gravier.

RAISINS frais de Malaga—100 boites, à vendre par ABRAHAM TRIER,
13 juin 34, rue Gravier.

HARENGS—300 boites Harengs no. 1 à vendre par ABRAHAM TRIER,
13 juin 34, rue Gravier.

BEURRE FRAIS—9 barillets en débarquement du steamer [illegible], à vendre par
13 juin ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

BLANC de Baleine—180 boites en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par
13 jn ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

CONFITURES de la Havane—30 boites, en débarquement du brick Clarion, à vendre par
13 jn ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

CAFE de la Havane—150 sacs Café de première qualité, à vendre par ABR. TRIER,
13 juin 34, rue Gravier.

A VENDRE—250 barillets Saindoux, 70 boites cassés sucre, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co.
13 juin

EAU-DE-VIE—30 barils Eau de vie du pays, à vendre par CARMAN & McMAHON,
13 juin 41 et 43, rue Poydras.

SALERATUS—25 barriques, à vendre par
13 jn J. B. FIELD, 40 Bienville.

HUILE D'OLIVE—300 paniers, à vendre par
13 j J B FIELD, 43, Bienville.

SACS en pitre, à vendre par JAS. D. DENEGRE,
13 juin 16, rue de la Douane.

BILLETS des Illinois—1000 à vendre par ABR. TRIER, 34, Gravier.

TRAITES sur la Havane à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 13 jn

FOIN—250 balles foin du Nord, à vendre par
13 jn N. F. COMLY & Co. 97, Camp.

TOILE D'IRLANDE de 4-4 de largeur, en pièces et demi-pièces extra fine en pièces; do. en demi pièces; toile à drap, de 9-8 et 12-8 de différentes qualités, reçue par le [illegible] et à vendre à des conditions libérales par
12 jn WILLIAM PREHN, 56 Douane.

POUR L'EXPORTATION—Quelques caisses toile extra fine de 1/1 en demi pièces, bonne pour le marché mexicain, à vendre par
12 jn WILLIAM PREHN, 56 Douane.

PLATE-FORMES DE BALANCES—Un grand assortiment de plate-formes de balances patentées, à vendre par W. S. BROWN,
12 juin 26, Gravier.

BAS—Un assortiment complet de bas de coton et de fil, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
12 juin 50, rue Bienville.

ALLUMETTES A FRICTION—160 grosses qualité supérieure, à vendre par EDW. SPRAGUE,
12 juin 22, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de Pongee, en magasin et à vendre par N. F. COMLY & Co.
13 juin 97, rue du Camp.

COTON GINS supérieurs de la manufacture d'E. Carver de Philadelphie, à vendre par
12 juin JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

UN chèque de banque sur New-York, pour $1000, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 12 jn

CORDE d'emballage—300 rouleaux corde, en magasin et à vendre par N. F. COMLY & Co.
13 juin 97, rue du Camp.

POUR LA MOBILE—La goélette ELIZABETH, capitaine Newton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin ou à
14jn J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier TOM PAINE, capitaine Robinson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, est maintenant en chargement au bas des magasins du Triangle, seconde municipalité. Pour fret ou passage s'adresser à GEORGE BEDFORD,
14 juin 22, rue Bienville.

POUR BOSTON—Aujourd'hui—Le beau brick A 1, OSCEOLA, capt. Foby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
14 j J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR BALTIMORE—Devant partir samedi prochain—Le navire A 1, JOHN JAY, capitaine Lambert, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord partira comme ci-dessus, chargé ou non. Pour fret ou passage s'adresser immédiatement au capt. à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à
14 j J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick CATHERINE, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
14 juin 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le beau brick INDEPENDANCE, doublé et chevillé en cuivre, capt. Ritchy ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord partira le 15 juin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du poteau No 9, seconde municipalité ou à
14j J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR PORT-AU-PRINCE—La goélette fine voilière DORIC, capitaine Henry Rentiford, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, peut prendre 100 barils de fret et plusieurs passagers. Pour les conditions, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Jefferson ou à
14jn J. ROBERT & co 47 Bienville.

POUR HARTFORD—La belle goélette CASSIUS, ayant toute sa cargaison engagée partira immédiatement. Elle peut prendre quelques passagers. S'adresser à bord, près des bâtisses du Triangle, ou à
13 jn WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

POUR BOSTON—Le navire A. 1. TIMOLEON, capt. Winsor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capt. à bord en face de la presse d'Orléans ou à JNO. A. MERRITT,
13 juin 53, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUETS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE—Pour Baltimore—La barque paquebot A. 1. IRAD FERRY, capitaine J. J. Stevens ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEO. BEDFORD,
13 juin 22, Bienville.

POUR NEW YORK—La belle barque neuve fine voilière GEORGE BEDFORD, capitaine Keating, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira samedi prochain. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
13 jn GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et la Pennsylvanie—La belle barque LIGONIA, capitaine James S. Williams, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, trois rangs au dessous du marché aux légumes ou à N. F. COMLEY & Co
13 juin 17, Camp.

POUR LA HAVANE—La barque fine voilière CLARION, capitaine Young, partira positivement lundi prochain, 17 du courant. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
12jn R. GRONING & co.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le navire paquebot ARCHER, capitaine Marston, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Le navire Archer est classé A No 1 et prendra du fret à des prix aussi bas qu'aucun autre bâtiment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
11 juin JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR NEW-YORK.—Samedi le 15 courant.—Ligne entre la Louisiane et New-York—Le navire fin voilier ST JOHN, capitaine Hitchcock, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, près du marché aux légumes, ou à
11 jn JAMES B. HULLIN, 74, Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot fin voilier, DOUGLASS, capitaine Baker, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à
11 juin—4 C. WORSLEY, 10, Gravier.

POUR LA VERA CRUZ—La goélette fine voilière G. H. WETTER, capt. Delvaille, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser au capitaine à bord ou à CUCULLU LAPEYRE & co.
11 j 12, rue Toulouse.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier PULASKI, capt. Stackpole, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 juin GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Le navire A-1, QUEEN ADELAIDE capitaine Bowen, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
8 j 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le beau navire OGTORA, capitaine Hoxie, ayant tout son chargement engagé partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la Presse à coton d'Orléans ou à
8jn J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1, NEW HAMPSHIRE capt. Hard ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR BORDEAUX—La barque UNION, partira le 20 courant.—Pour fret de 400 balles de coton ou passage de 6 passagers de chambre, s'adresser à bord ou à J. T. LAGGARENNE & co 9 Toulouse.
☞ Vingt passagers de l'avant peuvent être bien accommodés.

POUR LIVERPOOL—Le navire NORTHAMPTON, peut prendre de 1 à 200 balles de coton. Pour les conditions, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co. 7 juin

POUR BOSTON—La goélette MARY JANE, capt. Atkins, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6jn ED. A. BRIDGE, 60 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HERALD, capitaine [illegible], peut prendre 300 balles de coton et accommoder quelques passagers. S'adresser à ROBERT & Co, 47, Bienville.

POUR RICHMOND—La goélette A 1, LEBANON, capt. Stockbridge, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
5jn EDW. A. BRIDGE, 60 rue Gravier.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier MISSISSIPI, capitaine Schofield, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire PALMYRA, capt. Goshong, entre chargement à la presse à coton—Pour fret, s'adresser à A-J. DENNISTON ou à G GREEN,
5jn 96, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la Nlle Orléans et Apalachicola—La goélette fine voilière ATALANTA, capitaine Wheeler ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
4 juin J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR MATAMOROS (via la rivière)—La belle goélette WATCHMAN, capt. Jn. Murray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & co., 30 Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire A1, fin voilier JOHN DUNLAP, capt. Choate, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
4jn LEVI H GALE, 93 rue Commune.

POUR GALVESTON—Premier bâtiment—La belle goélette BUTTON, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Coffin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à J. H. ASHBRIDGE,
3 juin 65, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. 1, JOHN DUNLAP, capt. Choate, sera expédié sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à L. H GALE,
30 juin 93, Commune.

A VENDRE, ayant droit au drawback, 50 demi pipes eau-de-vie de Cognac et 30 quarts eau-de-vie de 3e. p. Chez A. BARRIS,
10 juin rue Jefferson, No. 21

SANGSUES—Reçues par l'Anne Louise de Bordeaux, une masse de sangsues de choix, à vendre à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et Levée.
L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais. 11 juin

CIGARES—317,350 Cigares de la Havane de différentes qualités et des mêmes marques, telles que Cañones, 1ere 2me et 3me qualités, Trabucos, Cazadores, et cigares de dames, à vendre à un prix pour clore différents comptes. J. M. CABALLERO,
13 juin 80, rue St. Louis.

MOUSSELINES—Quelques caisses mousseline blanche à vendre à des conditions faciles pour clore une consignation, en s'adressant immédiatement à BARBER BRO. & Co.
11 juin—3 17, Exchange Place.

EAUX DE VIES DU PAYS—450 barils eau de vie de 1re preuve, 150 do de fine do, 150 imitation do, 150 barils genièvre, 25 tonnes rum de N. E. en débarquement et à vendre par J. B. FIELD,
13 j 43 Bienville.

BLANC DE BALEINE—300 boites de New Bedford, en débarquement du navire St. John à vendre par J B FIELD,
13 j 43, Bienville.

BLANC de plomb de la manufacture de A J R. Lewis & Co., No. 1 et 2, reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et à vendre par
13 juin JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces toile d'emballage [illegible] du Kentucky, à vendre par WOOD & SIMMONS,
13 juin 80 rue des Magasins.

GENIEVRE—15 pipes Genièvre de Hollande en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,
13 juin 41 et 43, rue Poydras.

WHISKY—30 barils Whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,
13 juin 41 et 43, rue Poydras.

CHARRETTES et Drays des manufactures de Philadelphie, à vendre à bas prix pour clore une consignation par N. F. COMLY & Co.
13 juin 97, rue du Camp.

SAINDOUX—500 barillets en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11 ju 28, Vieille Levée.

BŒUF FUME—5 barriques en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11jn 28, Vieille Levée.

LARD—45 barriques en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11jn 28, Vieille Levée.

CUIR à harnais et à semelle, à vendre par
13 jn FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu ce matin, à 10 1/2 heures dans la rue du Canal, près la Levée
5 barriques jambons légèrement avariés, vendus pour le compte de qui il appartiendra.
1500 livres [illegible],
75 barillets peinture assortie,
350 boites savon no. 1,
50 do vin, claret,
20 barillets [illegible],
Vieux Madère, Sherry, Port et Malaga, rum de N. E. eau-de-vie de cognac et du pays, genièvre, vinaigre de vin blanc, &c. &c.
Les marchands qui ont des effets à envoyer vendre, sont priés de les faire parvenir avant 10 heures. 14, j.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, le 15 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan; rue Conti, No. 29, pour clore un compte:
Chals, toile d'Irlande,
11 douzaines pièces dd. 14 juin.

PAR FAUCHIER.
IL sera mis en vente samedi, 15 du courant, à la Bourse de Cité:
Une propriété située au faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Enghien et [illegible] maison neuve composée de 4 chambres, cabinets, glaces, galerie et cabinet, puits. Conditions, un tiers comptant et la balance à six & douze mois.
Une propriété dans le carré de la ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, entre la rue Philippe & Ursuline, avec la maison composée de 4 chambres, galerie et cabinets, cuisine, puits, jardin, &c.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à un deux & trois ans de terme. 14jn

PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu, à l'Arcade de Banks, samedi le 15 juin à 11 heures du matin:
DIX LOTS d'un acre, situés sur une terre haute, sur le chemin à coulisses de Nashville, à environ 40 milles de la cité. La location de ces propriétés et le progrès rapides du railroad méritent l'attention des spéculateurs qui peuvent faire une acquisition profitable et sont en même temps un bon placement pour les capitalistes.
La localité, la pureté de l'eau et la bonté de la terre les rendent aussi une retraite désirable pour les citoyens pendant l'été. Conditions libérales.
Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, Esq. not. public, aux frais des acquéreurs. 14j

PAR JOS. A. BEARD.
COTON AVARIE—Samedi soir le 15 courant, à 5 heures, à la Presse à coton de MM. Fréret.
77 balles coton avarié du Mis. marquée W M et A M.
Aussi: 10 balles coton avarié, vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant. 14jn

PAR FAUCHIER.
IL sera mis en vente à la Bourse de Cité, samedi 22 du courant:
Une terre située rive droite du bayou Manchac bornée du côté d'en haut par Thomas Colliado et en bas par Marcos de Villier, mesurant deux arpents et demi de face au bayou sur 40 de profondeur.
14ja—3, 14, 18, 20

PAR R. B. SYKES.
Vente de meubles.
IL sera vendu vendredi, le 14 courant, à 4 heures, p. m. dans la rue Carondelet, entre les rues Girod et Julie:
Un grand assortiment de meubles, consistant en sofas, sideboards, armoires, bureaux, tables à carte et de centre et à dîner, bois de lit, chaises, glaces, porcelaine et faïences, etc. 13 juin

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, le 14 courant, à midi, à son magasin d'encan, rue Conti, no. 29.
96 boites Indestene,
16 chocolats do.
98 demi boites do.
90 flacons [illegible],
12 de [illegible]. 12 juin

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, le 14 courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, en face du poteau No. 53, au-dessus du marché aux légumes:
500 paniers huile douce,
500 boites liqueurs assorties.
Conditions à la vente. 12 juin—3

PAR FERNANDEZ ET WHITING.
VENDREDI prochain 14 du courant à 5 heures du soir, au coin des rues Bagatelle et Bons Enfants, il sera vendu un fond de cabaret, consistant en vins, liqueurs, savon, chandelles etc. etc.
Conditions—Comptant. 11 jn

PAR R. B. SYKES.
Pour le compte de qui il appartiendra.
IL sera vendu vendredi le 14 courant, à 10 heures du matin, par ordre et sous la direction des gardiens du Port, au no. 31, rue du Canal; 45 paquets tôle avariée à bord du navire Emporium, pendant son voyage de New York à ce port. 12jn

PROPHETIES.
LOUISIANAIS, amis, conciliateurs et amoureux! rappelez-vous ceci et trouvez nous votre billet de $20. Edmund Charles & Co. ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent et soyez persuadés que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous verrons."
Agence de courtage et bureau de commissionnaire. 44, Arcade de Philadelphie.
Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangements avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés [illegible] et d'actions de banque, de la N. Orléans recevront des ordres [illegible] Leurs correspondants et le public [illegible] sans aucun délai. Rappelez vous que le premier oiseau venu attrape les vers.
Billets—$20 chaque—Il n'y a point de coupons.
Les ordres pour la campagne, contenant de l'argent pour l'achat de billets seront renvoyés par le retour de la poste. Adressez à EDMUND CHARLES & Co.
11 juin 44, Arcade, Philadelphia.

HOTEL DE NEW BRIGHTON
Passe Christian, Miss.
Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billards, wine pin alleys, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les [illegible]. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes [illegible] et pour la pêche ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquels se trouvent Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeliers.
Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN,
11 jun Hôtel de l'Exchange.

MARRONS frais et pâtés du Périgord truffés.
3,000 Livres marrons frais.
12 Pâtes truffés du Périgord en terrines; reçus par l'Anne Louise et à vendre par QUERIN & POUVERIN,
11 juin—3 enc. Royale et Dumaine.

UNE famille allant en France a besoin immédiatement d'une nourrice à laquelle de beaux gages seront donnés. S'adresser rue Toulouse no. 9.
11 juin—3

CHAUSSURES FRANCAISES.
Rue Royale, No. 167, entre St. Pierre et Toulouse.
LE soussigné vient de recevoir de Paris, un assortiment de souliers de femmes en maroquin, en peau vernie, en coutil uni et claqué, souliers de fillettes en maroquin noir et couleur, bottines d'enfants à frange; bottines de femmes, couleur à la mode, souliers de chevreau pour dames, et a constamment en magasin un assortiment de chaussures du nord en tous genres.
11 jn—4 ADRE. BILLAUD.

AVIS.—Le public est notifié de ne point négocier un set de billets d'échange tiré à 60 jours de vue sur E. Heath & Co. Liverpool, en faveur de T. G. Chamberlin & Co. par S. Heath & Co. en date du 29 mai. Les dits billets ayant été perdus, ils ne seront point payés. 5 juin

A VENDRE OU A LOUER—La jolie et commode MAISON de campagne ci-devant la résidence de feu Mr. F. Canaba, située à une petite lieue de la ville de l'autre bord du fleuve. Cette propriété se compose de 2 arpents de face sur 40 arpents de profondeur et présente une retraite des plus agréables pendant les chaleurs d'été et susceptible d'un très joli revenu. Pour les conditions dans l'un ou l'autre cas, s'adresser à E. SAINET,
10 juin—6f 51, rue Bienville.

TERRES A VENDRE—Cent mille acres de terre propre à la culture du coton, très bien située entre le Mississipi et la rivière Ouachita. L'on vendra ces terres à bas prix pour du comptant, ou l'on échangera pour des marchandises. S'adresser au soussigné.
8jn WILLIAM S. BROWN, 26 Gravier.

COMPAGNIE DE L'ECHANGE ET DE BANQUE de la Nouvelle Orléans, 7 juin 1839.
CHECKS sur New York et Philadelphie, à vendre à 1 0-0 de prime. R. BRENAN,
7 juin Caissier.

A VENDRE PAR DIDION, COURTIER.
UNE briqueterie des mieux installées des environs de la Nouvelle-Orléans, sur une terre haute, mesurant deux arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur; les améliorations faites dernièrement dispensent de toutes dépenses actuelles pour l'exploitation.
Les conditions sont très avantageuses.
Ensemble une quantité d'actions de la banque des Citoyens.
Une maison briquetée entre poteaux, neuve avec cuisine, située rue des Ursulines, près Robertson faubourg Tremé, aussi plusieurs jolis terrains, même faubourg.
On demande quelques jeunes esclaves et une bonne domestique. 7 juin—10

PAR DIDION, courtier.
UNE maison rue Dumaine près Claiborne, faubourg Tremé.
Une do do près Tremé,
Une do rue Moreau entre Dumaine et St. Philippe.
Plusieurs do au faubourg Marigny.
Un superbe lot de terre mesurant 120 pieds carrés, avec une jolie maison, cuisine, écurie, le tout en très bon état située ville McDonogh lot No 38.
Une quantité de vaches à lait, et tout l'attirail d'une laiterie, voitures etc. avec ou sans le bail de la propriété. 4 juin

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS aux Pharmaciens
36 pots de pharmacie en porcelaine, de 9½ pouces à avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle.
41 Flacons bouchés, de 4 onces à 2 onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.
6 grand vases pour devanture, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de [illegible], à vendre par H. GAILLARDET,
3 juin 85, rue de Toulouse.

DISSOLUTION.—La société ci-devant existante entre les soussignés, sous le nom de D & J. B. Walker, à la Mobile et Walker, Knight & co, à la Nouvelle Orléans, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Les affaires seront réglées par l'un ou l'autre des associés, et le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation seulement.
D. WALKER,
31 mai J. B. WALKER.

$10 DE RECOMPENSE.

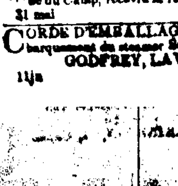

CHIEN PERDU.—Un grand chien a été perdu d'à bord du navire Carolina, en montant la rivière, à environ 5 milles au bas de nous. Il avait un collier autour du cou, sur lequel le nom du bâtiment est marqué. La personne qui le ramènera à bord du navire ou à John A. Merritt, au No. 53, rue du Camp, recevra la récompense ci-dessus.
31 mai

CORDE D'EMBALLAGE—65 rouleaux en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11jn 28, Vieille Levée.